

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00747

**ACCORD CADRE DE PRESTATIONS AMO POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES SUR
LE TERRITOIRE DE SEM CONCLU AVEC L'ENTREPRISE
PLANAIR - AVENANT N°1**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT l'accord cadre de prestations d'AMO pour le développement de projets photovoltaïques sur le territoire de Saint-Etienne Métropole notifié le 08 janvier 2024 à l'entreprise PLANAIR,

CONSIDERANT l'erreur matérielle sur la répartition entre co-traitants figurant dans l'annexe de l'acte d'engagement du marché précité,

CONSIDERANT la nécessité de corriger cette répartition par voie d'avenant,

DECIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°1 au marché n°2024TEE1 est conclu avec la société PLANAIR pour corriger l'annexe à l'acte d'engagement répartissant le maximum de 80 000 €HT entre co-traitants.

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée au budget du Développement durable et Energies de l'exercice 2024, section Investissement, imputation ONA / ENERG / compte 2031.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 14/08/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX

REÇU EN PREFECTURE

Le 14 août 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_AU-042-244200770-20240814-C20240074710